



**MAIRIE DE GENTE**  
5 route de la Mairie  
16130 GENTE  
Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34  
E-mail : [contact@gente.fr](mailto:contact@gente.fr)

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 DÉCEMBRE 2025**

*Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

L'An deux mil vingt-cinq, le quatre décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27/11/2025

Présents : BERNARD Carmen, NOËL Christine, FRÉDÉRIC Romain, JASMIN Nathalie, GOURRAUD-BABIN Nathalie, COUVRY Anthony, FRANDIN Elisabeth, CHABROL Isabelle, DA COSTA Paulo, OSES Laura, JASMIN Maria-Rosa, SEGUIN Gérard, LALIDA Patrick, BARRÉ Françoise.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CHABROL Isabelle

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Madame CHABROL Isabelle est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

**1- Travaux en régie extension cimetière complément : Imputation en section d'investissement des achats de fournitures et matériaux**

Madame Le Maire informe le Conseil municipal que l'opération suivante concernent des travaux qui vont être effectués par les agents communaux.

Compte/Opération	Libellé	Montant
2121-80	Cimetière	2 616,26 €
2312-80	Cimetière	2 906,61 €

Madame le maire propose de délibérer pour les travaux à effectuer en régie et d'imputer directement en section d'investissement les achats de fournitures et matériaux nécessaires à ces travaux en régie pour ce qui concerne l'opération énumérée ci-dessus.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide :

- **D'imputer** directement à la section d'investissement les achats de fournitures et matériaux nécessaires à ces travaux, sur le compte indiqué ci-dessous :

Compte/Opération	Libellé	Montant
2121-80	Cimetière	2 616,26 €
2312-80	Cimetière	2 906,61 €

Présents : 14 - Votants : 14 Abstentions : 0 Pour : 14 Contre : 0

## 2- Augmentation montant participation employeur « risque » prévoyance (maintien de salaire :

Madame Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique Madame Carmen BERNARD informe le Conseil municipal :

Par délibération en date du 26/10/2021 de la collectivité, depuis le 01 janvier 2022 adhère à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » mise en place par le Centre de Gestion et ce pour une durée de 6 ans,

Considérant que la collectivité verse une participation employeur de 20 € brut/mois/agent.

Vu le rapport prestations/cotisations observé sur l'exercice écoulé, cela conduit à une revalorisation des cotisations de 13% des taux de cotisations pour les agents à compter du 01 janvier 2026,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 01 décembre 2025,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De fixer à 25 € brut/mois/agent la participation employeur au « risque » prévoyance (maintien de salaire).

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Présents : 14 Votants : 14 Abstentions : 0 Pour : 14 Contre : 0

## 3- Paiement frais de ménage locataire suite départ et retenue caution

Madame Carmen BERNARD informe le Conseil municipal que suite au départ du locataire du logement n°4 situé 2 impasse du Presbytère à Genté, a restitué son logement dans un mauvais état. La commune a fait faire un devis auprès de la société AAZ nettoyage, le devis s'élève à 995 € HT soit 1 194 € TTC.

La caution sera retenue dans son intégralité (311,04 €) et un titre exécutoire sera émis au nom du locataire du montant du reste à payer de la facture soit 882,96€ (1 194€-311,04€=882,96€)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Emet un avis favorable à cette demande.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Présents : 14	Votants : 14	Abstentions : 0	Pour : 14	Contre : 0
---------------	--------------	-----------------	-----------	------------

#### 4- Validation achat vidéoprojecteur à l'école élémentaire

Madame Carmen BERNARD informe le Conseil municipal de la nécessité d'acquérir un vidéoprojecteur pour l'école élémentaire.

Après étude de deux devis un de la société IDF Informatique pour un montant de 1962€ HT soit 2354,40 € TTC et l'autre de la société ATD 16 pour un montant de 1886,67€ HT soit 2264 € TTC.

Il convient donc de retenir la société ATD 16 pour le remplacement du vidéoprojecteur.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Emet un avis favorable à cette demande,
- Accepte le devis de la société ATD 16 pour un montant de 1886,67€ HT soit 2264 € TTC.
- Autorise Madame Le Maire à signer le devis de la société ATD 16.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Présents : 14	Votants : 14	Abstentions : 0	Pour : 14	Contre : 0
---------------	--------------	-----------------	-----------	------------

#### 5- Mise en place d'un garde-corps pour l'extension du cimetière :

Madame Carmen BERNARD informe le Conseil municipal de la nécessité de mettre en place un garde-corps pour l'extension du cimetière afin de sécuriser le nouvel escalier. Plusieurs devis ont été demandés. Après lecture des différents devis la société SARL CERITTA est la plus compétitive au niveaux prix avec un montant de 2 610€ HT soit 3 132€ TTC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Emet un avis favorable à la mise en place d'un garde-corps.
- Accepte le devis de la société SARL CERITTA pour un montant de 2 610€ HT soit 3 132€ TTC
- Autorise Madame Le Maire à signer le devis de la société SARL CERRITTA.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Présents : 14	Votants : 14	Abstentions : 0	Pour : 14	Contre : 0
---------------	--------------	-----------------	-----------	------------

### **6- Accord de principe pour mise en place d'une police pluri communale :**

Ce point a été rejeté par l'ensemble du Conseil Municipal. Il n'y a donc pas lieu de délibérer en ce sens.

### **7- SDEG 16 - Remplacement projecteur du stade de foot en led :**

Madame Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente 16 concernant le remplacement des projecteurs existants par des projecteurs led

Madame Le Maire expose que le SDEG 16 fiance à hauteur de 35% du montant hors taxes les travaux d'installation ainsi que la TVA :

- Que le financement s'établit de la façon suivante :
  - Montant total TTC : 34 531,74 €
    - Travaux sur réseau (100% du montant HT) : 5 166,30€
    - Travaux d'installation éclairage sportif 35% H.T : 8 250,32€
    - Travaux de géoréférence 100% H.T : 37,80 €
    - Economie d'énergie 50 % du H.T : 0€
    - TVA récupérée par le SDEG à 100% : 5 755,29 €

- Contribution maximum de la commune : 15 322,03€  
La commune bénéficie également d'une subvention de la part de Département de La Charente à hauteur de 2 632€

Le coût global pour la collectivité s'élève à 12 690,03€

Que la commune n'aura à verser au syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente que le montant de sa contribution, ce dernier faisant son affaire de la récupération de la T.V.A.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition du SDEG 16 pour une participation communale de 15 322,03€ (Rénovation parc lumineux - Transition écologique).
- Accepte la subvention de la part du Département à hauteur de 2 632€
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tout document relatif à ces affaires.

Présents : 14	- Votants : 14	Abstentions : 0	Pour : 14	Contre : 0
---------------	----------------	-----------------	-----------	------------

## 8- Changement de prestataire pour sécurité incendie

Madame Carmen BERNARD informe le Conseil municipal de la nécessité de mettre en place une alarme incendie et une alarme PPMS pour la sécurité des écoles. Deux devis ont été demandés un à l'entreprise Nexecur et la société PREFEU. L'entreprise PREFEU nous a faite la meilleure offre commerciale pour un montant de 3 659€ HT soit 4 390,80 € TTC pour les deux écoles.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Emet un avis favorable à la mise en place d'une alarme incendie et une alarme PPMS
- Accepte le devis de la société PREFEU pour un montant de 3 659 € HT soit 4 390,80 € TTC
- Autorise Madame Le Maire à signer le devis de la société PREFEU.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Présents : 14	Votants : 14	Abstentions : 0	Pour : 14	Contre : 0
---------------	--------------	-----------------	-----------	------------

## 9- Questions diverses :

### a- Proposition d'achat maison 18 rue de L'Eglise :

Une offre d'achat nous a été faite pour l'acquisition de la maison sise 18 rue de L'Eglise à hauteur de 50 000€. L'offre a été refusée car trop basse. Une nouvelle mise a prix sera faite au prix de 72 000€.

### b- Sortie de toit - Commerce

Une modification de la sortie de la cheminée a été faite par l'entreprise Toit et Avenir pour un montant de 374€ afin que le problème d'infiltration d'eau soit réglé définitivement.

### c- Demande du foot

Le club de foot de Genté nous informe qu'il y a un problème au niveau du moteur du store du club house et un problème au niveau des douches. Le Club de foot propose que la Mairie prenne en charge l'achat du matériel et que le club effectue les travaux. Le Conseil Municipal est favorable sur le fait que le club de foot fasse les travaux et que la Municipalité prenne en charge les frais.

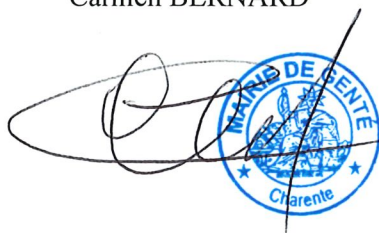
\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Prochain Conseil Municipal le 26 janvier 2026 à 18h30 dans la salle du Conseil

**CM DU 04 décembre 2025**

Le Maire,  
Carmen BERNARD

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Genté, Charente. The stamp features a central emblem with a figure and the text 'MAIRIE DE GENTÉ' and 'Charente'. A black ink signature is written over the stamp.

Délibération 2025-12-01 – Travaux en régie extension cimetière complément : imputation en section d'investissement des achats de fournitures et matériaux - Approuvée avec une abstention

Délibération 2025-12-02 – Augmentation montant participation employeur « risque » prévoyance (maintien de salaire) - Approuvée à l'unanimité

Délibération 2025-12-03 – Paiement frais de ménage locataire suite départ et retenue de caution – Approuvée à l'unanimité

Délibération 2025-12-04 – Validation achat vidéoprojecteur à l'école élémentaire – Approuvée à l'unanimité

Délibération 2025-12-05 – Mise en place d'un garde-corps pour l'extension du cimetière – Approuvée à l'unanimité

Délibération 2025-12-06- SDEG 16 – Remplacement des projecteurs existants par des projecteurs leds – Approuvée à l'unanimité.

Délibération 2025-12-07 – Sécurité incendie – Mise en place alarme incendie et PPMS pour les écoles – Approuvée à l'unanimité.